

Il nous faut recourir à tous les moyens légitimes dont nous disposons pour écraser ces bandits, ces criminels de droit commun qui voudraient détruire notre nation. Je soutiens que nul Canadien n'a lieu de redouter la perte de libertés civiles, hormis ceux-là qui essaient d'en priver les autres. Les enlèvements sont déplorables. Dieu sait que nous prions tous pour que ces hommes en sortent vivants. Il est regrettable qu'il ait fallu ce drame pour nous pousser à agir et nous faire comprendre à quel point la situation est devenue grave et dangereuse. Il est malheureux qu'une loi de ce genre ait été nécessaire pour nous faire saisir brusquement à quel point la situation était devenue grave et dangereuse.

A mon sens, nous n'avons pas le droit de dépenser l'argent durement gagné du contribuable pour soutenir et encourager certains media du pays qui répandent chez nous la subversion. Il ne faut pas beaucoup d'imagination, si on branche son appareil de télévision ou de radio, pour comprendre de quoi je parle.

● (9.00 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Des subventions sont accordées à des gens qui répandent la haine dans le pays. Nous avons récemment institué un comité chargé d'étudier la pollution, afin d'arriver à purifier les cours d'eau et l'air. Nous pouvons donc tâcher de supprimer la saleté qu'infiltrant dans les cerveaux des nôtres ceux qui veulent nous renverser.

Je voudrais que le gouvernement songe sérieusement à faire adopter par le Parlement une loi spéciale. A défaut d'un autre nom, je l'appellerais la loi sur la sécurité nationale. Elle indiquerait clairement ce qui attend ceux qui veulent notre destruction; alors, ils connaîtraient leurs droits et nous, nous connaîtrions nos pouvoirs à leur égard. Il faudrait qu'une telle loi soit présentée et discutée à la Chambre, chacun ayant la possibilité d'exprimer son opinion.

J'ajoute que le gouvernement pourrait examiner les idées que je vais exprimer en rapport avec ce projet de loi. Tout d'abord, la peine capitale serait rétablie et s'appliquerait à quiconque soumet au chantage l'État ou les représentants élus, ou les gens chargés de faire observer la loi, tels que les magistrats et les juges. Deuxièmement, la peine de mort devrait être la sentence prévue pour l'enlèvement et la piraterie qui mettent en danger la vie d'êtres humains. Troisièmement, elle devrait s'appliquer aux attentats à la bombe et autres actes de violence dirigés contre l'État lorsque la vie humaine est en danger. Quatrièmement, nous devrions déporter ceux qui viennent dans notre pays pour inciter les gens à commettre les infractions que j'ai mentionnées.

A mon avis, nous ne pouvons nous permettre de tolérer ceux qui préconisent la violence politique au pays, s'ils ne sont pas des citoyens canadiens; en réalité, je me demande s'il faudrait les tolérer même s'ils en sont. Quatrièmement, je crois, en outre, que ceux qui appartiennent à des associations qui préconisent le recours à la violence pour des fins politiques devraient être considérés comme commettant un délit criminel qui comporterait une sanction minimum de 5 ans d'emprisonnement. Cinquièmement, je crois qu'une telle loi devrait prévoir des pouvoirs spéciaux pour permettre à ceux qui sont chargés

de l'application de la loi de disposer efficacement de l'insurrection. Cela ne serait pas facile, parce que cet article de la mesure rendrait permanentes des choses comme l'arrestation sans mise en accusation, et le reste. Peut-être que cet article ne devrait entrer en vigueur que sur les ordres du gouverneur en conseil. Sixièmement, nous devons, à mon avis, avoir une disposition pour nous assurer que ceux qui sont accusés de sédition ou de trahison soient jugés plus rapidement.

En outre, il faudrait prendre deux autres mesures, même si elles n'ont rien à voir avec la loi que j'ai proposée. Le gouvernement, de concert avec d'autres gouvernements, devrait prendre des arrangements avec les pays amis, certes avec tous les pays autant que possible, dans un effort pour que la peine de mort soit imposée dans les cas d'enlèvement et de piraterie internationaux. Il faudrait s'efforcer de convenir que ces pays ne se prêteraient pas au chantage national ou international quel qu'il soit. Grâce à ces dispositions, nous pourrions entrevoir la fin du genre de violence qui prédomine aujourd'hui. Voici une autre proposition: je crois qu'en collaboration avec d'autres États nous devrions intervenir contre ces pays qui accordent l'asile politique à ceux qui perpètrent ces crimes. J'appuie la mesure provisoire dont nous sommes présentement saisis. Comme quiconque, je regrette qu'elle soit nécessaire. Toutefois, elle l'est et j'espère que le gouvernement pourra intervenir par une loi spéciale destinée à disposer à l'avenir de cette situation de façon permanente.

J'aimerais maintenant commenter certaines observations des vis-à-vis. Moi aussi, j'ai été déçu de voir comment réagissaient certains membres de l'opposition. Je sais qu'avoir été dans l'opposition, j'aurais appuyé la motion, tout en soulignant les dangers possibles et en incitant le gouvernement à la plus grande prudence, et s'il n'avait pas exercé ses vastes pouvoirs de façon responsable, je l'aurais talonné. Je ne crois pas qu'aucun député puisse véritablement s'opposer à cette mesure draconienne qui vise à garantir la sécurité du pays. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) a dit tout à l'heure que s'il était capitaine du char de l'État, l'une des premières choses qu'il ferait serait de se débarrasser du parasite que je suis.

Des voix: Oh, oh!

M. Cafik: J'entends des rires, mais ceux qui rient sont ceux-là même qui se lèvent et clament le respect des droits civiques des Canadiens tout en essayant de m'enlever les miens.

Des voix: C'est honteux.

M. Cafik: Je ne suis pas moins important à la Chambre que n'importe quel autre député de l'opposition ou du gouvernement. Quand j'ai de quoi à dire, je compte bien le dire.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Le chef du Nouveau parti démocratique devrait bien peser ses mots avant de faire des déclarations aussi stupides et aussi insensées. Je n'aurais pas dû être si aimable envers lui, mais c'est dans ma nature.